

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 41 (1968)

Heft: 8

Artikel: Présenté par le préfet : le schéma directeur de Paris prévoit la création de trois ou quatre grands centres d'affaires

Autor: Trey, Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126502>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Présenté par le préfet

Le schéma directeur de Paris prévoit la création de trois ou quatre grands centres d'affaires

44

M. Doublet, préfet de Paris, a exposé à la presse les grandes lignes du schéma directeur de Paris.

Il a aussi présenté les projets d'aménagement du quartier des Halles et les maquettes établies par six architectes.

Instrument de production ou cadre de vie ?

par Pierre Trey

Un schéma directeur parle surtout de l'avenir. Celui qui va être soumis au Conseil de Paris ne déroge pas à cette règle. Conformément à la loi d'orientation foncière et urbaine du 30 décembre dernier, il se propose de fixer «les orientations fondamentales de l'aménagement de la capitale, en définissant le cadre dans lequel s'exerceront les initiatives publiques et privées et qui orientera, en les coordonnant, les programmes de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics».

Le schéma décrit donc un Paris futur qui se veut cohérent, sinon idéal, du moins dans l'esprit des auteurs. Mais, aussi lointains que soient les objectifs fixés, il ne s'agit pas d'une vision platonique qui n'engage personne.

Bien au contraire: le schéma est destiné à entrer dans les faits grâce au plan d'occupation des sols qui sera établi au cours des prochains mois, compte tenu des options choisies. Ce plan aura valeur juridique; il comportera des contraintes opposables à tous, mais aussi de nouvelles facilités de construction qui, plus sûrement que les contraintes, transformeront non seulement le visage de Paris mais aussi sa substance même, sociologique et économique.

Parallèlement à cette codification de l'usage des sols, le schéma directeur propose un certain nombre d'options relatives à la vie économique de la capitale, à la politique du logement et de l'habitat, aux équipements publics, à la circulation et aux transports.

L'ensemble de ces propositions est réuni dans la deuxième moitié de la brochure de 163 pages remise aux élus de Paris. La première moitié est consacrée à une analyse exhaustive de la situation actuelle et de l'évolution récente. On y trouve une masse considérable de notations extrêmement importantes et notamment une comparaison entre les besoins et la réalité qui en font un document d'intérêt exceptionnel.

De nombreux gratte-ciel seront construits

L'essentiel du schéma, pour ce qui concerne l'avenir, tient dans les vingt pages du chapitre sur «les options fondamentales d'urbanisme et d'aménagement». C'est là que se dessine, à traits vigoureux, ce que pourrait être le Paris de l'an 2000 (bien qu'aucune date ne soit précisée). Il est proposé, en effet, de créer trois ou quatre noyaux nouveaux d'emplois tertiaires, très puissants et très concentrés. Ils seraient implantés sur les gares Lyon-Austerlitz, Nord et Est, Batignolles-Saint-Lazare et Montparnasse, où le processus de transformation est déjà engagé.

Dans ces zones destinées à devenir des cités d'affaires plus denses encore que le nouveau quartier de la Défense, il sera fait appel aux «nouvelles techniques de construction en hauteur», ce qui veut dire que les gratte-ciel seront autorisés conformément au principe selon lequel «il faut, désormais, penser en volume et non plus en surface», compte tenu de la valeur élevée des terrains.

Chacun de ces «pôles tertiaires», propose le schéma, pourrait compter 20 000 à 40 000 emplois (200 000 au total pour l'ensemble des pôles). Ils auraient surtout vocation pour accueillir, de préférence, les établissements tertiaires de plus de deux cents salariés (l'attribution des permis de construire tiendrait compte, de façon contraignante, de ce critère).

Cette structure fondée sur des pôles très concentrés serait complétée, dans les arrondissements périphériques, par des regroupements d'activités en centres secondaires d'une taille de 5000 emplois. Disposés en fonction des tendances existantes et des possibilités de desserte, ces centres accueilleraient plus spécialement les établissements moyens de plus de cinquante salariés. Telle est l'option la plus lourde de conséquences pour l'avenir non seulement de la capitale mais aussi des villes nouvelles de la région parisienne et des grandes métropoles de province.

Indépendamment des pôles tertiaires nouveaux, le schéma découpe Paris en deux zones bien distinctes (le centre historique et les arrondissements périphériques) qui feront l'objet d'un traitement particulier, très comparable à celui prévu par le plan directeur adopté en 1962 et approuvé par le décret du 6 février 1967. Le nouveau schéma ne devrait donc pas modifier l'ancien règlement pour ce qui concerne la périphérie et le centre historique. Seul l'aménagement des zones affectées aux pôles tertiaires nécessitera des dispositions nouvelles.

Décongestionner le centre

De Montmartre à Montparnasse et de la place des Vosges à Chaillot le centre historique de Paris ne dépasse pas 2000 hectares. Celui-ci, propose le schéma, devra être allégé d'un surcroît d'activités. La densité de l'habitat devra, elle aussi, diminuer pour permettre de restaurer le tissu vétuste et y insérer d'indispensables espaces verts. «En ce qui concerne les affaires, ajoute le schéma, il est nécessaire de limiter leur extension dans les quartiers centraux, et notamment d'éviter l'envahissement complet du tissu résidentiel par les fonctions tertiaires. (...) Le problème de l'avenir des quartiers anciens se pose en termes culturels.»

Voilà un excellent programme qui devrait être immédiatement appliqué à la rénovation du quartier des Halles, mais très habilement le schéma n'écarter pas la possibilité d'implanter au centre de Paris «quelques équipements nationaux ou internationaux de haut niveau politique ou culturel», ce qui permettra, pour déroger aux options du schéma, de maintenir le Ministère des finances dans le quartier des Halles, alors qu'il pourrait devenir l'élément essentiel d'un des pôles tertiaires (notamment celui de la gare de Lyon, où le centre de commerce international suggéré par M. Capgras trouverait lui aussi une place mieux adaptée à ses besoins).

Rénover la périphérie

Les arrondissements périphériques (11^e et 20^e arrondissements), que les auteurs du schéma désignent par l'expression «couronne-enveloppe», sont voués à une rénovation en profondeur. «Ce qui n'est pas possible en plein centre urbain le devient dans cette couronne dès lors que la composition peut se libérer des contraintes du parcellaire et de l'impératif de l'îlot.»

En fait, le schéma envisage une légère diminution de la densité résidentielle (250 à 300 habitants à l'hectare contre 335 actuellement) et suggère que l'espace créé sous les habitations (aucun chiffre n'est donné à cet égard) soit affecté à des «activités qui exigent de grands volumes». La réalisation de tels projets suppose une évolution profonde de la réglementation permettant notamment une superposition des domaines public et privé.

Tout le reste du schéma directeur, à l'exception peut-être de la politique du logement, qui pose un problème d'ordre général, découle du recentrage des activités tertiaires sur les trois ou quatre sols prévus.

300 000 emplois tertiaires de plus

D'après les prévisions à moyen terme, la population de Paris pourrait légèrement décroître d'ici à 1985. Face à cette évolution, il convient, selon les auteurs du schéma, de s'engager dans une «politique énergétique de l'emploi» qui permettra notamment de «maintenir les recettes fiscales indispensables à la ville de Paris».

Cette politique visera à contrôler les tendances définies par le schéma directeur de la région, selon lesquelles Paris ne devrait pas, d'ici la fin du siècle, avoir gagné plus de cent mille à deux cent mille emplois. Mais «cette augmentation éventuelle», soulignent les auteurs, reflète «plus l'incertitude inhérente à des prévisions à long terme qu'une tendance réelle à l'expansion». De cette incertitude le schéma directeur de Paris veut faire une réalité en

construisez moderne

Tentes en toile
Parois mobiles
«holoplast»
Stores vénitiens
Volets roulants à lames orientables
«solomatic»
Volets-contre-vents «lamobil»
Volets roulants «alucolor» en aluminium prélaqué
Volets roulants métalliques
Marquises avec bras articulés
Installations de commandes électroméc. et à distance
Installations d'obscureissement

avec
GRIESSER

Aadorf 052 47 25 21
Bâle 061 34 63 63
Berne 031 25 28 55
Genève 022 44 72 74
Lausanne 021 26 18 40
Lugano 091 3 44 31
Lucerne 041 2 72 42
St-Gall 071 23 14 76
Zurich 051 23 73 98
Chaux-de-Fds 039 2 74 83
Venthône VS 027 5 07 54

supprimant deux cent mille emplois secondaires par le transfert hors de Paris d'industries sales et bruyantes, trop à l'étroit et inadaptées faute de place ou mal situées dans le tissu résidentiel.

En contrepartie, le schéma se prononce nettement pour une augmentation volontaire et «judicieusement diversifiée» de trois cent mille emplois tertiaires (ce qui donnerait un solde positif de cent mille emplois).

Le rôle des trois ou quatre pôles prévus sur l'emplacement des gares sera précisément d'attirer et de fixer la plus grande partie de ces emplois tertiaires à créer.

La nécessité de ces pôles est de nouveau justifiée dans le paragraphe consacré à l'estimation des besoins en matière de bureaux. Dans les vingt-cinq ans à venir, la surface nécessaire par emploi tertiaire est appelée à augmenter sensiblement. Les bureaux vétustes du centre devront être renouvelés. Il faudra y ajouter les surfaces nécessaires aux trois cent mille emplois tertiaires nouveaux, dont deux cent mille justifieront de nouvelles constructions, soit 4 millions de mètres carrés environ.

Autrement dit, la satisfaction des besoins exigera, selon ce schéma, la construction de 250 000 mètres carrés de bureaux par an, auxquels s'ajouteront les surfaces de garages liées à l'emploi. A l'heure actuelle, on construit environ 45 000 mètres carrés de bureaux neufs par an et 140 000 mètres carrés de logements sont transformés en bureaux chaque année (soit environ 17% des constructions neuves affectées en principe à l'habitation).

Déplacements et circulation

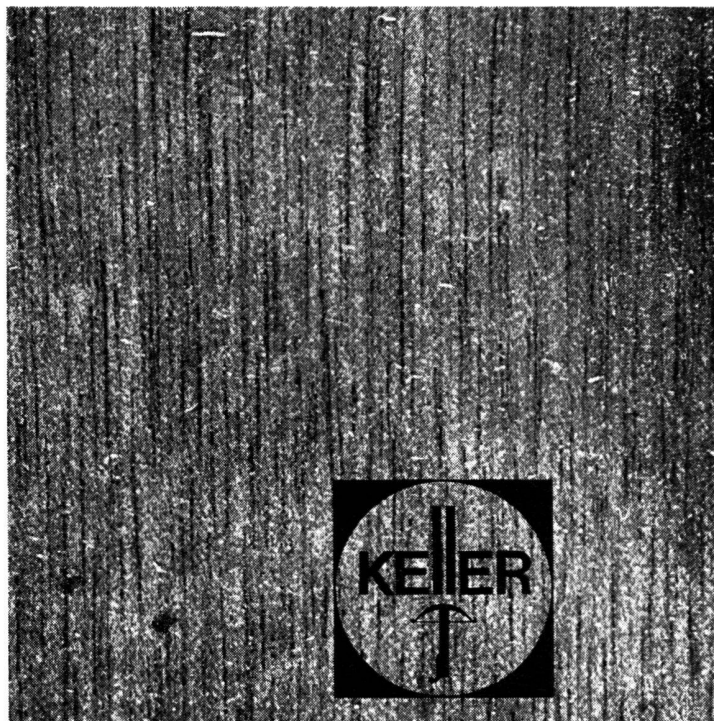
La politique préconisée en matière de transports et de circulation répond en grande partie à la nécessité d'adapter les moyens de déplacement à la concentration des emplois tertiaires dans trois ou quatre pôles.

A lui seul, le choix des emplacements de ces pôles constitue déjà une réponse partielle au problème des transports. Ils sont en effet situés sur les gares ou à proximité de celles-ci, c'est-à-dire aux principaux points de rupture de charge des transports urbains, dans les entonnoirs où se concentrent les flots les plus importants d'habitants de la banlieue, lointaine et proche, qui viennent chercher à Paris l'emploi qu'ils n'ont pas trouvé sur place ou plus près de leur domicile. Autrement dit, la concentration des emplois tertiaires sur les gares permettra à ces derniers d'accéder directement à leur lieu de travail, sans avoir à utiliser les moyens de transport internes à Paris (autobus et métro).

Mais il sera aussi nécessaire d'assurer des liaisons entre les pôles tertiaires. Le schéma évalue à plus de cinquante mille personnes à l'heure, le flux des déplacements entre les nouveaux quartiers de la gare du Nord à la gare d'Austerlitz. «De tels flux, ajoute-t-il, devraient être principalement assurés par les transports ferrés, donnant ainsi la priorité à la construction d'une ligne de métro express régionale nord-sud, ou au moins d'une liaison entre les gares SNCF du Nord et de Lyon, dès avant la mise en service de l'un de ces deux grands pôles.»

Dans le même ordre d'idée, il est nécessaire, souligne le schéma, d'améliorer les liaisons ferrées transversales gare Saint-Lazare-gare de l'Est et Montparnasse-Italie-Austerlitz, soit par la création de lignes nouvelles de métro, soit par des navettes ou une utilisation amplifiée

Qu'est-ce qu'un contreplaqué au collage résistant à l'eau bouillante?



C'est un bois croisé fabriqué selon un procédé spécial et au moyen d'une colle parfaitement insoluble. La liaison entre les différentes couches de placage atteint une résistance extraordinaire et tient tête à toutes les intempéries.

Les contreplaqués au collage résistant à l'eau bouillante ont brillamment fait leurs preuves durant de longues années lors de tests multiples. Leurs propriétés sont si convaincantes que nous garantissons totalement le collage de chaque panneau mis en oeuvre.

Propriétés

- le collage est absolument résistant, même sous les plus extrêmes conditions climatiques
- bonne isolation thermique et propriétés acoustiques avantageuses
- bonne stabilité, solidité extraordinaire pour une matière aussi mince et aussi légère.
- grande surface, d'où économie de main-d'oeuvre

Applications

- Constructions en bois de tout genre
- Maisons d'habitation et de week-end
- Eléments préfabriqués permettant un montage aisé et rapide
- Baraques, kiosques, cantines
- Cabines de bains ou de terrains de sports
- Construction de bateaux et d'embarcations
- Wagons et remorques de camping
- Caisses d'emballage pour marchandises humides ou craignant l'eau
- Panneaux indicateurs pour la circulation routière
- Panneaux de chantiers
- Coffrages du béton, etc.

Bois et dimensions disponibles

Essence des bois: okoumé, limba, hêtre

Dimensions: okoumé, limba 220 x 125 cm et 255 x 125 cm

hêtre 220 x 125 cm et en 4 à 40 mm d'épaisseur

Fournisseurs: marchands de contreplaqués

Pour résoudre tout problème d'emploi ou d'application des contreplaqués au collage résistant à l'eau bouillante, un spécialiste de notre service technique sera mis gracieusement à votre disposition sur demande.
Keller + Cie SA Klingnau (Argovie)
056 5 11 77

Keller + Co SA Klingnau

des deux lignes semi-circulaires du métro Nation-Etoile. Mais si le réseau ferré ainsi conçu peut assurer la majeure partie des flux provoqués par la concentration des emplois tertiaires, il faudra aussi assurer les déplacements automobiles correspondants. Il s'agit, en effet, de favoriser dans de bonnes conditions de rapidité les déplacements d'affaires, «le haut niveau hiérarchique» utilisant l'automobile, faute de quoi les nouveaux pôles ne rendraient pas les services que les dirigeants et les cadres en attendent. Le flux automobile prévu sera, estime le schéma, d'une «grandeur suffisante pour justifier leur passage par une voie rapide spécialisée, notamment entre les gares du Nord et d'Austerlitz. Ailleurs, ajoute encore le schéma, les débits risquent d'être tels que la voie spécialisée représente encore le moyen d'acheminement le moins gênant pour le tissu urbain».

Il s'agirait aussi de bien relier les pôles au boulevard périphérique et aux sorties de Paris.

Le réseau routier correspondant à ces objectifs comporte, selon le schéma, la réalisation «dans un avenir aussi proche que le permettront les moyens financiers» des voies rapides suivantes: axe nord-sud de la porte d'Aubervilliers à la porte d'Italie, radiale Bercy-Rapée, radiale Vercingétorix, liaison place d'Italie-Montparnasse, ainsi que la voie express rive gauche (pour toute la partie est de Paris).

D'autres voies automobiles sont considérées comme «souhaitables dans leur principe», mais doivent faire l'objet d'études complémentaires: liaisons gare Saint-Lazare-gare de l'Est et Batignolles-Saint-Lazare (section

nord d'un second axe nord-sud situé plus à l'est que celui prévu sur le canal Saint-Martin); rocade du 15^e arrondissement, radiales de Bagneux, de Denfert et traversée du 16^e arrondissement.

Trois catégories de voies

Sur un plan plus général, le futur réseau routier repose, par conséquent, sur un système de voies rapides pénétrant depuis le boulevard périphérique en direction des arrondissements centraux et des pôles. Ces voies absorberaient, selon les auteurs du schéma, le trafic de transit utilisant une voirie qui n'est pas adaptée à ce rôle.

Dans le même ordre d'idée, le schéma fait remarquer que l'accroissement de la circulation pour quelques grandes artères comme les Champs-Élysées, l'avenue d'Italie ou le cours de Vincennes, n'est pas souhaitable, et il suggère que soient étudiées les possibilités de les dégager par des voies rapides voisines.

Quoi qu'il en soit, le réseau des voies pénétrant dans Paris devrait, à la fin du siècle, avoir une capacité de 110 000 véhicules à l'heure, soit 30 000 de plus qu'actuellement.

Réorganisation de la voirie

Indépendamment de ces voies de pénétration et des axes à circulation rapide, le schéma préconise une réorganisation rationnelle de la voirie.

Les trafics des transits interquartiers devront être détournés des voies étroites et être reportés sur le réseau des

SIMILIS

Farine de pierre

Granulés pour mosaïques

RACLITE

Enduits pour façades et intérieurs

Toutes applications

GRANITA

Enduits pour intérieurs

R. CHARRIÈRE-UDINI
Chemin du Chêne 13 bis

Fabrique de sable artificiel

Renens
Téléphone (021) 34 33 19

voies rapides (voies primaires) soit sur un réseau de voies secondaires composé généralement des avenues existantes aménagées: boulevards des Maréchaux, grands boulevards, rocade intermédiaire Convention-Tolbiac, rocade des Fermiers généraux. Ce plan implique l'aménagement de carrefours à niveaux séparés notamment Etoile, rond-point des Champs-Élysées-Clemenceau, Denfert, place Clichy, carrefour Barbès, Nation, La Motte-Picquet, etc., ainsi que certains élargissements.

Le reste du réseau de voirie comportera des voies de distribution où la priorité sera donnée aux transports en commun, des voies de distribution interne des quartiers et d'accès aux parcs de stationnement, des voies de desserte locale (stationnement en surface et circulation piétonnière). Le schéma pose en outre un certain nombre de principes: politique restrictive du stationnement sur la voie publique, extension de la zone bleue et réduction de la durée du stationnement dans certaines zones, stationnement payant, obligation de justifier un lieu de garage pour chaque véhicule.

Outre les voies ferrées déjà citées, le schéma prévoit enfin une extension du réseau métropolitain par prolongement des lignes suivantes: N° 8 vers Maisons-Alfort et Créteil (réalisation déjà décidée officiellement), N° 13 vers Saint-Denis, N° 14 vers Velizy et Villacoublay, N° 5 vers Bobigny et le Raincy au nord, et vers Vitry et Orly au sud, N° 7 vers Aubervilliers.

Doubler la construction

Selon l'INSEE, il manquerait à Paris 450 000 pièces pour que chaque ménage soit logé convenablement. Mais

compte tenu de l'élévation du niveau de vie, la population sera de plus en plus exigeante. Le déficit total est évalué dans ces conditions à 675 000 pièces d'habitation.

Pour le combler, il faudrait, estime le schéma, doubler le rythme actuel de la construction en le portant de 10 000 à 20 000 logements par an. Parallèlement, la modernisation des locaux anciens devrait être intensifiée.

On bute là sur un certain nombre de difficultés. Telle qu'elle est souvent pratiquée, la restauration entraîne l'exode des populations à faible revenu, l'afflux de résidents nouveaux mieux nantis, le découpage des grands logements, que l'on trouve dans les quartiers anciens du centre en plusieurs logements plus petits (souvent des studios qui se louent ou se vendent très cher) au mépris des règles de densité et parfois même de l'hygiène.

L'amélioration du confort des habitations anciennes pourrait faire l'objet, suggère le schéma, de règlements contraignants assortis de prêts appropriés. De son côté, la ville de Paris pourrait se rendre acquéreur d'immeubles anciens qu'elle intégrerait aux diverses catégories de logements sociaux.

Les choix fondamentaux

Au terme de cette analyse, il apparaît que l'option la plus importante du schéma est la création des pôles d'activités tertiaires. Cette politique commande à peu près toutes les autres options.

Si l'on fait abstraction d'une politique de l'emploi qui tiendrait un plus grand compte des besoins non seulement de la banlieue mais aussi des villes de province, la création à Paris des pôles tertiaires présente un avantage

Eléments préfabriqués

en béton précontraint ou
armature normale
pavillons préfabriqués
équipes de montage

Bangerter Lyss



A. Bangerter & Cie SA, 3250 Lyss

Fabrique de produits en ciment

☎ 032-84 31 31

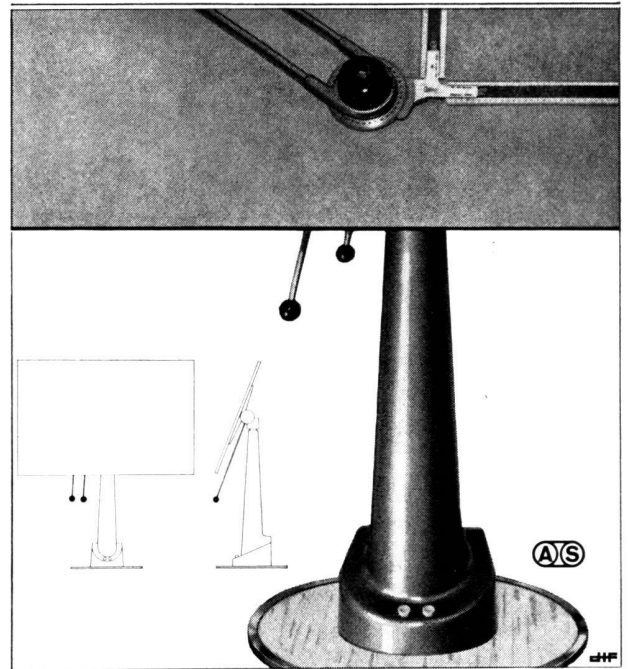
considérable: elle devrait en effet rééquilibrer l'est de l'agglomération, qui, de tout temps, a été déshérité du point de vue des emplois et des équipements. Encore faudrait-il, pour que ce rééquilibrage se réalise effectivement, que le calendrier des actions et travaux à entreprendre confirme vigoureusement cette priorité de l'Est parisien.

Les quelques indications données par le schéma à cet égard sont trop vagues et même en contradiction avec l'objectif recherché. C'est ainsi que, si le schéma affirme qu'il faut réaliser en priorité la liaison ferrée gare du Nord-République, Lyon-Italie, il ajoute qu'il sera en même temps nécessaire d'améliorer la liaison métro entre les gares de l'Est et Saint-Lazare. Si ce calendrier n'est pas modifié, le rééquilibrage vers l'est risque d'être irrémédiablement compromis, cette nouvelle facilité de transport en direction de l'ouest contribuerait en effet à accentuer encore les avantages dont bénéficie déjà cette zone.

On peut aussi se demander si les auteurs du schéma n'ont pas été trop préoccupés par le perfectionnement de la capitale en tant qu'instrument de travail et de production, au point d'oublier la nécessaire amélioration du cadre de vie des 2,8 millions de Parisiens résidents.

Le schéma comporte, certes, un chapitre consacré aux équipements de toutes sortes qui font cruellement défaut, mais il n'y apporte guère de remèdes.

En faisant porter son choix essentiel sur la création de nouvelles cités d'affaires à l'intérieur de Paris, le schéma risque d'aggraver encore la sélection naturelle qui donne la priorité aux usagers les plus rentables du sol au détriment de ceux qui sont moins lucratifs: espaces verts,



Tables à dessiner AS

Tables à dessiner à colonnemeccano ou électrohydraulique pouvant être tournées de 360°. Forme élégante et peu encombrante. Convient parfaitement bien avec l'appareil à dessiner de précision JENNY.

OZALID SA ZURICH

Seefeldstrasse 94 8034 Zurich Tél. 051/327442

PAPETERIE ST LAURENT *Charles Krieg*

Rue Haldimand 5
LAUSANNE
Téléphone 23 55 77

**Maçonnerie
Plâtrerie
Peinture
Décoration d'intérieur**

Entreprise **G. VUAGNAT S.A.**
Genève

15, rue des Voisins
Tél. (022) 24 42 34

Parcs Jardins Tennis

Ch. Lardet

succ.: J. Lardet
M. F. G. P. R.

Architecte-paysagiste
LAUSANNE
Avenue du Temple 12
Téléphone 32 34 22



Asphaltages — Linoléums
Parquets de liège
Sols en caoutchouc et plastiques
Tapis

**Deccepaud
Gicaud & Co**

Case postale 76
1000 Lausanne 16

Avenue du Chablais 37
Tél. (021) 24 39 01

équipements culturels, hospitaliers, sociaux, sportifs, artisanat, métiers d'art, etc.

L'apparition de pôles tertiaires très puissants risque de déclencher des mutations irréversibles de la composition sociologique de la capitale, dont la diversité constitue l'originalité de Paris.

En offrant une organisation urbaine très moderne et très fonctionnelle, Paris espère devenir une capitale des affaires capable de concurrencer les grands centres étrangers d'Europe. Mais si, parallèlement à ce perfectionnement intéressant plus spécialement les grandes sociétés et les grands organismes internationaux, la capitale ne cherche pas, par tous les moyens, à conserver ce qui fait son caractère propre, elle perdra son principal atout dans la concurrence que se font les grandes métropoles étrangères, notamment sur le plan européen.

57

Société coopérative d'habitation Lausanne

Communiqué

Dans sa séance du 11 juillet 1968, le Conseil d'administration de la Société coopérative d'habitation Lausanne, présidé par M. Bernard Meizoz, député, a pris connaissance de la démission pour motifs honorables de son directeur, M. Roland Panchaud. Celui-ci vient d'être nommé directeur de la Fondation lausannoise pour la construction de logements. Il lui a été rendu hommage pour son travail et sa fidélité.

Pour le remplacer, le conseil a désigné M. Ernest Henry, jusqu'ici reviseur à la Direction des finances de la ville de Lausanne. M. Henry est membre du Conseil d'administration de la Société coopérative d'habitation et membre du Comité du Logement ouvrier à Lausanne.

Roy-Flex®

pour recouvrir les meubles



Roy-Flex, un tissu d'ameublement chic et résistant pour sièges de tous genres. Sa grande souplesse permet de le travailler avec facilité et il s'ajuste de façon impeccable à chaque forme de meuble. Roy-Flex existe en différentes teintes mode. Demandez le prospectus détaillé à

Intermanufaktur sa

Bodmerstr. 14, case postale 409,
CH-8027 Zurich, tél. (051) 25 59 30/31, représentation
de la maison J.H. Benecke GmbH, Vinnhorst/Hanovre, Allemagne

ENTREPRISE

A. ABREZOL

Entretien
d'immeubles
Transformations
Tous travaux
soignés de

**PLATRERIE
PEINTURE
STAFF**

LAUSANNE Rue César-Roux 20 Tél. 22 86 09
22 86 00

A. & Roger REMPER

LAUSANNE Av. d'Echallens 38 Tél. 24 67 23

**Installations sanitaires
Eau
Gaz
Ferblanterie
Couverture**

Maîtrise fédérale

Projets et devis

Parqueterie du Léman S.A. Plastichape S.A.

Travaux de revêtement et d'entretien
des sols.
Parquets en tous genres et plastiques.
Représentation exclusive pour
la Suisse des produits «PLANTEX».

Isolations - Sous-planchers en tous genres - Sols industriels «DUROCHAPE».
MINHARTIT - UNIROC - KRISTALLIT
Représentation des produits «UCB»
pour sols industriels.

Lausanne 4, avenue de Beaumont 5
Téléphone 22 13 91/92 - 22 13 21



Miroiterie Romande

LAUSANNE

Av. d'Echallens 69

Tél. 25 88 25

Fabrique de glaces argentées
Glaces pour vitrages
Glaces de couleurs
Vitrages isolants:
Thermopane - Moutex
Aterphone, etc.
Marmorites
Verre à vitre, verre épais
Verres spéciaux
Ateliers de biseautage,
polissage, argenture
Vitrerie générale